



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 5 mai 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour une stratégie participative d'adaptation aux changements climatiques » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi cinq mai deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 5 mai 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour l'étude du 'budget participatif' à Lausanne » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi cinq mai deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 5 mai 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Rue de Genève 85... et après » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi cinq mai deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 5 mai 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Pour une administration communale au service de tous les habitants » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi cinq mai deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 5 mai 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/80 de la Municipalité, du 20 novembre 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Stéphane Michel « Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi cinq mai deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 5 mai 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M. Hadrien Buclin : « Un ‘reçu’ pour limiter les contrôles policiers au faciès » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de cette motion.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi cinq mai deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 5 mai 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Daniel Bürgin : « Pour un filtre Internet à la source » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi cinq mai deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 5 mai 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/58 de la Municipalité, du 2 octobre 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à aliéner les parcelles 102, 107 ainsi que la nouvelle parcelle 399 issue du fractionnement de la parcelle 107, sises à Vers chez les Rod à la commune de Ropraz ;
2. d'accepter le prix de vente global fixé à CHF 835'000.– ;
3. de porter ce montant en augmentation du crédit d'acquisition pour la législature 2011-2016, préavis N° 2011/42.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi cinq mai deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 5 mai 2015

Présidence de M. Jacques Pernet, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer : « Planification des logements d'utilité publique » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi cinq mai deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :